



UNE NOUVELLE FORCE SYNDICALE POUR L'UNIVERSITÉ ! **LIBERTÉS, CONNAISSANCES, SALAIRES**

UN CONSTAT : UNE UNIVERSITÉ À LA DÉRIVE !

Alors que l'Université s'enfoncé chaque jour un peu plus dans une crise devenue inextricable, minée par des réformes inutiles qui ont aggravé les conditions de travail des personnels, elle doit aussi affronter une crise des valeurs sans précédent. Appelées à devenir des entreprises détachées de plus en plus de leur mission de Service Public, les universités se voient imposer leurs agendas stratégiques par des forces extérieures qui veulent ignorer ses missions de Service Public. **Un seul mot d'ordre : bâtir des offres de formation rentables à très court terme sans se soucier le moins du monde d'une réflexion à long terme sur la viabilité des dispositifs de formation mis en place.** Dans cette perspective, la communauté universitaire n'a plus de raison d'être, il n'y a plus que des salariés dont il faut optimiser la force de travail.

La conséquence de cette nouvelle vision est très concrète. L'Université n'a plus vocation à transmettre des connaissances qui pourront permettre à tous d'évoluer tout au long de sa vie professionnelle ou non. Désormais, **l'Université n'a plus qu'un seul objectif : favoriser l'acquisition de compétences par nature éphémères et immédiatement exploitables.** Plus aucune vision d'ensemble, les savoirs sont « saucissonnés » en autant de compétences arbitrairement définies par des concepteurs aux idées courtes qui considèrent avec un certain mépris les autres missions de l'Université. **La réforme récente du DUT illustre parfaitement cette logique.** Programmes parfaitement illisibles, jargon pédagogique et destruction des matières caractérisent cette réforme qui débouchera sur la destruction à terme d'un diplôme jusque-là reconnu par tous. La réforme du DUT constitue un banc d'essai et beaucoup d'autres formations vont bientôt expérimenter ce nouveau logiciel pédagogique délétère.

DÉFENDRE LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES

On comprend mieux pourquoi les libertés académiques qui étaient le fondement même du métier universitaire sont **bafouées**. Avec les compétences, la liberté pédagogique n'a plus de raison d'être. **Un vérificateur n'a aucune liberté sinon celle de dire la conformité à des normes édictées par d'autres.** De ce point de vue, le pédagogisme a révélé son vrai visage : celui de n'être que le petit télégraphiste de logiques mercantiles. La défense des libertés académiques passe par l'affirmation du principe constitutionnel d'indépendance des personnels enseignants avec toutes ses conséquences et par la défense du statut national des enseignants-chercheurs, ainsi que par une vigilance à toutes les atteintes par la hiérarchie aux droits fondamentaux de tous les personnels.

REBÂTIR DES CONTRE-POUVOIRS

De la même façon, comment les enseignants peuvent-ils préserver leur indépendance quand les **présidents d'université n'ont plus aucun contre-pouvoir face à eux ?** Depuis la loi sur l'autonomie jusqu'à la très récente loi dite « LPPR », **les gouvernements successifs ont présidentialisé à outrance le gouvernement des universités.** Sous prétexte de meilleure gestion, ces réformes ont entraîné un recul démocratique certain et des pratiques qui dénaturent chaque jour un peu plus l'Université. **Localisme, conformisme, esprit courtisan, recherche encadrée, caractérisent trop souvent le fonctionnement de nos universités.**

DÉFENDRE LE STATUT NATIONAL

On comprend mieux la **volonté de beaucoup de faire sauter le verrou des statuts nationaux : sans statut national pas de protection !** La lutte pour la sauvegarde des statuts n'a donc rien à voir avec un quelconque corporatisme mais beaucoup avec la défense des libertés. Nous défendons aussi le principe du concours national d'agrégation, éventuellement réformé, pour un plus juste équilibre avec les voies locales.



FAIRE DE LA QUESTION SALARIALE UNE PRIORITÉ

Il n'est plus possible de tolérer l'intolérable. Les rémunérations, quel que soit le statut des personnels, sont indigentes. L'augmentation récente du point d'indice ne doit pas faire oublier l'essentiel : un recul constant du pouvoir d'achat depuis 30 ans. La France paie mal les personnels de l'université au moment même où les tâches en tout genre se multiplient. Pour seule réponse le ministère répond par une politique qu'il affectionne tant : celle des primes. Le système de prime ainsi conçu conforte les logiques clientélistes et prive l'immense majorité des personnels de revenus stables. **Le SNALC demande un grenelle sur les salaires dans l'enseignement supérieur** et qu'on aborde sérieusement la question de l'évolution des carrières autrement que par des stratégies de repyramidage au compte-goutte !

DESSERRER LE POIDS DES CONTRAINTE ADMINISTRATIVES

Le mal vivre s'est installé progressivement dans nos universités, les pressions deviennent de plus en plus fortes et la bureaucratisme conséquence directe de l'autonomie est devenue insupportable. Les BIATSS comme les enseignants sont confrontés chaque jour à de nouvelles exigences et à ce niveau, tant au Ministère que dans les sphères dirigeantes de notre université, les imaginations sont sans limites. **Il serait souhaitable de décharger les personnels de contraintes inutiles plutôt que d'en rajouter de nouvelles.** Cela passe par une politique de recrutement ambitieuse et une politique salariale qui le soit toute autant.

DÉFENDRE UNE VISION EXIGEANTE DE LA LAÏCITÉ RÉPUBLICAINE

En oubliant ses missions de Service Public, l'Université a tendance ces dernières années à négliger aussi une de ses valeurs fondamentales : la Laïcité. L'importation du modèle gestionnaire nord-américain a en toute logique entraîné l'importation de tous ses travers, notamment un modèle de citoyenneté qui, sous prétexte de diversité et d'inclusivité, renvoie systématiquement les citoyens à leurs origines. L'Université de la République est saturée de mots d'ordre qui contredisent chaque jour son idéal républicain. Sans même toujours s'en rendre compte, la laïcité est attaquée dans ses fondements mêmes. **Dans cette conception nord-américaine de la société, plus de place pour le débat, il ne reste que l'invective et la chasse aux sorcières.**

La laïcité, c'est justement ce qui rend possible cette confrontation des idées et qui rend possible l'expression pleine et entière de la citoyenneté quelles que puissent être nos origines et nos valeurs. **L'expression politique de la France est la République, nous tenons à le rappeler. L'Université française s'inscrit dans ce cadre institutionnel précis.**

La république s'est aussi bâtie sur un modèle éducatif singulier : celui de former des citoyens.

LE SNALC A TOUJOURS DÉFENDU AVEC SUCCÈS ET CONSTANCE TOUTES CES VALEURS NOTAMMENT DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES. AUJOURD'HUI CETTE ACTION DOIT ÊTRE ÉTENDUE À L'UNIVERSITÉ PAR UNE ORGANISATION QUI N'A JAMAIS FAILLI À LES DÉFENDRE.

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



Selon un accord passé entre le SNALC et la FA-FPE, les résultats obtenus par le SNALC seront agrégés à ceux de la FA-FPE dans le cadre du calcul de la représentativité pour le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État.

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022**

Élection au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CSA MESR)

Élections professionnelles 2022

15 titulaires - 15 suppléants



Liste présentée par le SNALC

Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur

1	M. PACITTO Jean-Claude	Maître de Conférences	IUT - Université Paris 12, CRETEIL (94)
2	M. JOURDAN Philippe	Professeur des Universités	UFR - Université Paris 12, CRETEIL (94)
3	M. VELGE Benoît	Adjoint Tech Rech Form	Lycée de L'Europe Dunkerque, DUNKERQUE (59)
4	M. PORRET BLANC Nicolas	Professeur Agrégé	UFR - Université Paris 13, VILLETANEUSE (93)
5	M. GEMMATI François	Technicien Rech Form	Lycée Fernand Darchicourt, HENIN BEAUMONT (62)
6	MME PLANAVERGNE Delphine	Professeur Agrégé	Université Toulouse 2, TOULOUSE (31)
7	MME LEYSSENS Agathe	Maitre de Conférences	INSPE de Gravelines, GRAVELINES (59)
8	MME LIENARD Angélique	Professeur Agrégé	IUT - Université de Valenciennes, VALENCIENNES (59)
9	MME MACHOWSKI Violette	Adjoint Tech Rech Form	Lycée Condorcet Lens, LENS (62)
10	MME BOREL Alexandra	Professeur Certifié	Université de Lille, ROUBAIX (59)
11	M. MOINEUSE Vincent	Adjoint Tech Rech Form	Lycée du Hainaut Valenciennes, VALENCIENNES (59)
12	MME MAURIN Marie-Pierre	Maitre de Conférences	UFR - Université de Toulon, TOULON (83)
13	M. DEBAST Christophe	Professeur Agrégé	IUT Ville Neuve D'Ascq, VILLENEUVE D'ASCQ (59)
14	M. RAHAOUI Abdeslem	Professeur Lycée Pro	Université d'Artois, ARRAS (62)
15	M. JACQUES Jean-Marc	Professeur Agrégé	Service Commun de Formation Permanente, SAINT DENIS (974)
16	M. PAGES Alain	Professeur Agrégé	IUT du Limousin - Université de Limoges, TULLE (19)
17	MME DUHAMEL Valérie	Professeur Certifié	IUT C - Université Lille 2, ROUBAIX (59)
18	MME VERSCHELDE Sandrine	Adjoint Tech Rech Form	Lycée Montebello Lille, LILLE (59)
19	Mme LECOMTE Florence	Tech Rech Form	Lycée Valentine Labbé La Madeleine, LA MADELEINE (59)
20	MME GARSON Cyrielle	Maître de Conférences	IUT D'Avignon, AVIGNON (84)
21	MME COURMONT Linda	Professeur Certifié	Université de Valenciennes, AULNOY LEZ VALENCIENNES (59)
22	M. RYCKEWAERT Philippe	Adjoint Tech Rech Form	Collège Anne Frank Lambersart, LAMBERSART (59)
23	M. ROY Thierry	Professeur Agrégé	UFR - Université de Besançon, BESANCON (25)
24	M. BACHIRI Chakib	Professeur Certifié	Université du Littoral Côte d'Opale, DUNKERQUE (59)
25	M. FAIEULLE Stéphane	Technicien Rech Form	Lycée Mariette Boulogne, BOULOGNE SUR MER (62)
26	MME DHONDT Christelle	Adjoint Tech Rech Form	Lycée Gustave Eiffel Armentières, ARMENTIERES (59)
27	M. BOVO Nicolas	Professeur Agrégé	IAE - Université Panthéon Sorbonne, PARIS (75)
28	MME FERNANDEZ Marguerite	Professeur Agrégé	IUT du Littoral Côte d'Opale, CALAIS (62)
29	MME QUENSON Brigitte	Technicien Rech Form	Lycée Louis Pasteur Somain, SOMAIN (59)
30	MME BENDAHOU Hakima	Professeur Agrégé	IUT de Lens - Université d'Artois, LENS (62)